\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Président de la République

Kais Saied

Route de la Goulette, Site archéologique de Carthage

Tunisie

**Facebook:** [**https://www.facebook.com/Presidence.tn/**](https://www.facebook.com/Presidence.tn/) **Twitter/X: @TnPresidency  
E-mail:** [**contact@carthage.tn**](mailto:contact@carthage.tn)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Je vous écris afin de vous faire part de ma vive inquiétude au sujet de la détention arbitraire de la défenseure des droits humains Sihem Bensedrine, âgée de 74 ans, arrêtée le 1er août**. **Le 14 janvier, elle a annoncé entamer une grève de la faim pour une durée indéterminée pour protester contre sa détention arbitraire**. Ses avocats ont relayé ce message dans lequel elle annonce entamer une grève de la faim sur sa page Facebook: «Je ne supporterai pas davantage l’injustice qui me frappe. La justice ne peut être fondée sur les mensonges et les calomnies, mais sur des éléments de preuve concrets et tangibles». Elle est en détention uniquement en raison de son travail en tant que présidente de l’Instance vérité et dignité (IVD) de 2014 à 2018, qui a enquêté et transmis au parquet ses conclusions sur les crimes commis par les autorités tunisiennes de 1955 à 2013.

Sihem Bensedrine fait l’objet d’une enquête depuis février 2023 à la suite d’une plainte déposée par un ancien commissaire de l’IVD alléguant une falsification, parce que des modifications avaient été apportées au rapport final de l’IVD après sa soumission à la présidente de l’époque en décembre 2018. Le 7 mars 2023, un juge d’instruction a inculpé Sihem Bensedrine de «falsification», de «faux» et d’«abus de fonction» et lui a interdit de voyager. Le 1er juin 2024, le juge a ordonné son placement en détention provisoire et elle a été incarcérée le jour même. Le 28 janvier 2025, le juge d’instruction de Tunis a informé ses avocats qu’il prolongeait sa détention provisoire pour une durée de quatre mois. Les poursuites intentées contre Sihem Bensedrine semblent constituer une forme de représailles pour le travail de l’IVD, qui a rendu publiques des allégations d’atteintes aux droits humains et d’actes de corruption commis par les précédents régimes en Tunisie.

Depuis qu’elle a débuté sa grève de la faim, son état de santé s’est rapidement détérioré. Elle se sent faible et manque d’oxygène, au point qu’elle a été placée sous assistance respiratoire à l’infirmerie de la prison. Le 26 janvier, elle a été transférée dans un hôpital à l’extérieur de la prison, lorsque son état de santé s’est encore dégradé. Ses problèmes antérieurs, notamment l’hypertension artérielle et les affections cardiaques, la rendent encore plus fragile.

**Je vous prie de libérer immédiatement et sans condition Sihem Bensedrine, d’abandonner toutes les charges retenues contre elle et de mettre fin à l’utilisation abusive qui est faite du système judiciaire pour la cibler. Dans l’attente de sa libération, elle doit avoir un accès suffisant à des professionnel·le·s de santé qualifiés, afin de bénéficier de soins conformes à l’éthique médicale et respectant notamment les principes de confidentialité, d’autonomie et de consentement éclairé. Enfin, je vous demande de veiller à ce qu’elle puisse communiquer avec sa famille et ses avocats, et soit détenue dans des conditions conformes aux normes internationales.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de Tunisie, Kirchenfeldstrasse 63, 3005 Bern

Fax: 031 351 04 45 / E-Mail: at.berne@diplomatie.gov.tn